



Février 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 3 février 2025, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de réaménagement de la Vièze dans le secteur du Terminal Combiné de Monthey et a adjugé ces travaux de réaménagement au consortium RAYMOND RITHNER SA / SCHMIDLI et CIE SA / ROUTE ET REVÊTEMENT SA.
- Lors de sa séance du 3 février 2025, le Conseil municipal s'est déterminé dans le cadre de la procédure de consultation portant sur l'avant-projet de révision de la loi sur la promotion de la culture (LPrC). Dans ce cadre, le Conseil a notamment formulé une proposition visant à la décentralisation des institutions culturelles cantonales, celles-ci étant peu présentes hors de la Ville de Sion.
- Lors de sa séance du 10 février 2025, le Conseil municipal a décidé d'acquérir une nouvelle scie à panneaux verticale auprès de l'entreprise Artesa machines à bois.
- Lors de sa séance du 10 février 2025, le Conseil municipal a décidé d'accepter un crédit extraordinaire afin d'acquérir une nouvelle tondeuse auprès de l'entreprise Service Machines COLLOUD SA.
- Lors de sa séance du 17 février 2025 et dans le cadre de la rénovation du Bâtiment Simplon 10, le Conseil municipal a adjugé le CFC 226 réfection des façades extérieures à l'entreprise COLOMBARA SA.
- Lors de sa séance du 17 février 2025 et dans le cadre de la rénovation de la Maison Hildebrand, le Conseil municipal a adjugé :
 - le CFC 258 agencement de cuisine à DONNET-MONAY & Fils SA ;
 - le CFC 273.3 menuiserie intérieure à DUAY SA.
- Lors de sa séance du 17 février 2025 et dans le cadre de la construction du complexe scolaire "Mabillon", le Conseil municipal a adjugé le CFC 225.4 obturations coupe-feu aux entreprises suivantes :
 - pour la partie Ecole à FIRE System SA;
 - pour la partie UAPE à LAMBDA Technique d'Isolation Lausanne SA.
- Lors de sa séance du 24 février 2025, le Conseil municipal a accepté de confier au triage forestier de Troistorrents les travaux nécessaires à l'entretien des forêts communales ainsi que, selon les besoins, ceux liés au cours d'eau et sentiers pédestres.
- Lors de sa séance du 24 février 2025, le Conseil municipal a délivré à Mme Andreia Patricia MOREIRA DA SILVA DOFFEMONT une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "LE PANETIER".

Établi et publié le 10 mars 2025.